



Communiqué de presse

Construction de la salle polyvalente de Bevaix – les grands travaux ont débuté

Après une phase préparatoire dans le verger communal et les alentours, les travaux de démolition et de reconstruction de la salle de gymnastique de Bevaix sont désormais bien engagés

Pour rappel, la salle actuelle, issue de l'exposition nationale de 1964, avait été installée à Bevaix dans les années 1965-1966. Après plusieurs décennies d'utilisation, elle laissera désormais place à un nouveau bâtiment moderne et polyvalent, mieux adapté aux besoins actuels de la population et des sociétés locales.

Les travaux de construction de la nouvelle salle polyvalente ont débuté au mois de juillet. Après les abattages nécessaires, le démantèlement des installations techniques et le désamiantage, l'ancienne salle a été déconstruite dès le début du mois de septembre.

Actuellement, les premiers terrassements sont en cours, parallèlement à l'aménagement d'un accès provisoire sur le tracé de la future rampe menant au parking souterrain. Des essais d'enfoncement de palplanches ont démarré le mercredi 22 octobre. Les palplanches sont des pièces profilées en acier qui s'emboîtent les unes dans les autres afin de former une paroi étanche continue. Ces essais ont permis de déterminer la méthode la plus appropriée pour leurs mises en place avec le matériel disponible. Désormais, l'ensemble du périmètre à excaver est en cours de délimitation par ces parois métalliques.

Tout est mis en œuvre par l'entreprise Orlati et la Direction des travaux pour limiter au maximum les nuisances liées au chantier. Néanmoins, la phase d'enfoncement des palplanches peut générer un certain niveau de bruit. Les opérations d'enfoncement se déroulent en semaine entre 7h 12h puis entre 14h et 17h.

Des aménagements spécifiques sont également prévus pour assurer la sécurité des piétons et faciliter la circulation et le stationnement aux abords du chantier. Merci de noter que l'ensemble du périmètre du chantier est A BAN.

La Direction des travaux, le service des bâtiments et le Conseil communal remercient la population, en particulier les riverain·e·s, pour leur compréhension et leur patience durant l'étape essentielle d'enfoncement des palplanches, qui permettra à la construction de se poursuivre dans les meilleures conditions.

Notons encore que lors de la séance du 15 septembre 2025, le législatif a accepté par arrêté une modification du crédit voté le 28 octobre 2024. Cette modification porte sur la création de locaux pour le parascolaire en lieu et place d'un bâtiment dévolu au chauffage à distance. Une adaptation du projet sera prochainement mise à l'enquête publique.

La Grande Béroche, le 30 octobre 2025

Le Conseil communal

Contact : Mme Carine Muster, cheffe du dicastère des bâtiments
Carine.Muster@ne.ch, 032 886 52 50